



Plan local de
Développement
durable
2021-2025

de la Ville de Mont-Royal



27 septembre 2021

Table des matières

Mot du maire	3
Définition Développement durable	4
Orientation 1 Améliorer la qualité de l'air et réduire les gaz à effet de serre	5
Orientation 2 Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts	7
Orientation 3 Pratiquer une gestion responsable des ressources	9
Orientation 4 Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les ICI	12
Orientation 5 Améliorer les moyens de communication avec les citoyens	13
Orientation 6 Assurer l'accès à des quartiers durables à l'échelle humaine et en santé	14



Les conseillers municipaux

Joseph Daoura, conseiller district no 1
Minh-Diem Le Thi, conseillère district no 2
Erin Kennedy, conseillère district no 3
John D. Miller, conseiller district no 4
Michelle Setlakwe, conseillère district no 5
Jonathan H. Lang, conseiller district no 6

Mot du maire



Les visées environnementales de Mont-Royal s'inscrivent non seulement dans notre histoire locale, mais bien à ce stade-ci dans notre ADN : c'est depuis toujours que notre cité-jardin s'intéresse de près aux comportements écoresponsables, d'une époque à la suivante jusqu'à aujourd'hui.

Cette quatrième édition du Plan de développement durable de Mont-Royal, à l'instar des publications précédentes, marque de nombreuses nouvelles avancées. Elle met ainsi de l'avant, cette fois encore, des initiatives toujours plus ambitieuses.

C'est le cas notamment en matière de mobilité active et durable. Le transport actif, en plus de contribuer à une meilleure qualité de l'air, possède l'avantage de favoriser une sécurité accrue de tous les usagers de la route, un dossier qui nous tient aussi à cœur. C'est le cas, également, quant aux politiques écoresponsables que la Ville entend déployer de plus belle au sein de ses équipes, entre autres sa division de l'approvisionnement, son service des loisirs et sa division de l'urbanisme. Les événements zéro déchet, par exemple, sont en voie de devenir la norme parmi tous ceux que nous organisons. Enfin, c'est en obtenant elle-même son attestation *ICI on recycle +*, de Recyc-Québec, que Mont-Royal tentera d'inspirer toujours davantage les institutions, commerces et industries sur son territoire à cheminer sur une voie similaire.

Je vous invite à parcourir notre Plan de développement durable 2021 afin de découvrir les priorités de Mont-Royal en matière de protection environnementale jusqu'en 2025 inclusivement. Peut-être y trouverez-vous de quoi vous inspirer à votre tour, à l'échelle de votre maisonnée. Plusieurs de nos objectifs s'appuient sur la participation du public pour être atteints et savent joindre l'utile à l'agréable, vous verrez!

Philippe Roy
Maire

Développement durable

Définition



Le développement durable est un concept reconnu à l'échelle internationale

Le développement durable y est défini comme suit :

« ...Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »

Le développement durable suppose un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable, qui repose sur une nouvelle forme de gouvernement favorisant la mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société au processus de décision.



1

Orientation

Améliorer la qualité de l'air et réduire les gaz à effet de serre

Objectif 1.1

Favoriser la mobilité active et durable



Actions

- Adopter un Plan local de déplacement
- Promouvoir les moyens de transport actifs avec l'aide de la Patrouille Verte
- Concevoir et promouvoir 3 circuits de visite pédestre ou à vélo mettant en valeur les sites d'intérêts et le patrimoine de Ville Mont-Royal
- Créer une nouvelle section sur le site Internet de la municipalité pour promouvoir les avantages des transports actifs sur la santé et l'environnement
- Informer les résidents de la localisation des bornes de recharges pour véhicules électriques installées à la Ville

✘ ACTION PRISE
→ ACTION EN CONTINU
✓ ACTION EN CONTINU ACCOMPLIE

	21	22	23	24	25
			✘	✓	
		✘	→	→	→
				✘	
					✘
	✘				

Objectif 1.2

Encourager l'électrification des véhicules municipaux et optimiser l'usage de la flotte actuelle



Actions

- Opter pour l'achat de véhicules électriques et/ou hybrides lors du renouvellement de la flotte des véhicules automobiles municipaux lorsque possible
- Faire l'étude de faisabilité pour le partage des véhicules municipaux entre les départements afin d'optimiser l'utilisation des effectifs déjà possédés par la Ville
- Sensibiliser les employés municipaux à limiter la marche au ralenti des véhicules

	21	22	23	24	25
		✘	→	→	→
				✘	✓
	✘	→	→	→	→



1

Orientation

Améliorer la qualité de l'air et réduire les gaz à effet de serre

Objectif 1.3

Réduire l'impact environnemental des bâtiments municipaux

Actions

- Imposer le recyclage des matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD) lors de la construction ou de la rénovation des édifices municipaux
- Effectuer un audit des bâtiments municipaux afin de déterminer l'état actuel à des fins d'amélioration de rendement énergétique
- Éliminer le chauffage au mazout pour le Chalet Mohawk
- Prévoir des équipements à meilleur rendement énergétique lors de nouvelles constructions ou travaux de réfection

21	22	23	24	25
		✘	→	→
			✘	✓
	✘			
✘	→	→	→	→

Objectif 1.4

Favoriser la qualité des milieux résidentiels

Actions

- Adhérer à un programme de développement durable/ environnemental tel que le Programme Partenaires dans la protection du climat
- Adopter un règlement sur le chauffage au mazout pour le secteur résidentiel
- Revoir la réglementation et sensibiliser les résidents sur l'usage des souffleurs à feuilles afin de réduire la nuisance causée par le bruit et les débris générés dans les rues
- Revoir l'aménagement urbain pour tous travaux de réfection routière afin d'inclure des saillies contribuant au verdissement des espaces, ou toutes autres mesures d'apaisement de la circulation

21	22	23	24	25
			✘	
	✘			
		✘	→	→
✘	→	→	→	→





2

Objectif 2.1
Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité

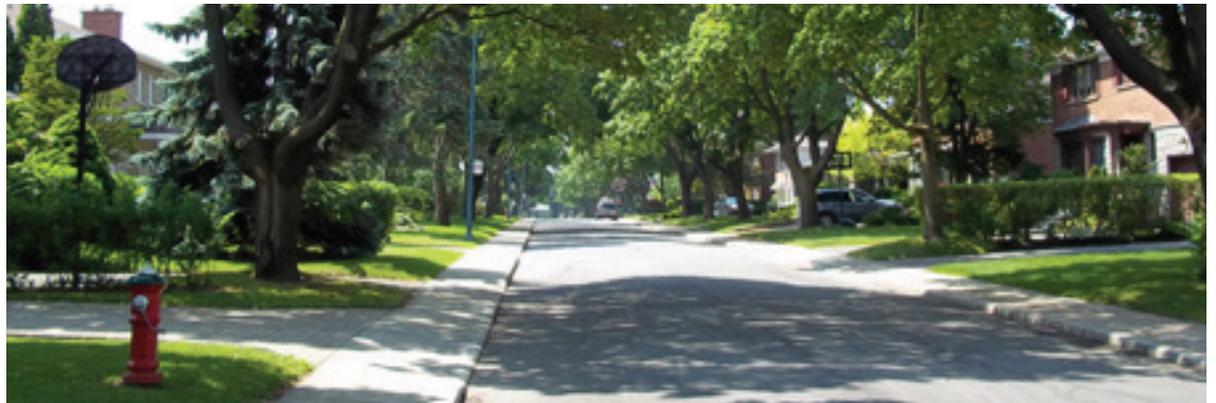
Orientation

Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts

Actions

- Mettre en application le Plan d'agriculture urbaine
- Créer un programme pour favoriser la plantation d'arbres en terrains résidentiels
- Faire la promotion des jardins communautaires et en développer un nouveau
- Augmenter la surveillance pour la protection des arbres sur les chantiers de construction/rénovation résidentielle
- Sensibiliser les résidents à la protection et à la plantation des arbres
- Adopter un règlement pour bannir le glyphosate et 35 autres pesticides selon l'orientation de la ville de Montréal
- Réactiver la ruche urbaine

21	22	23	24	25
✗	→	✓		
			✗	
		✗	→	✓
	✗	→	→	→
	✗	→	→	→
	✗			
✗				



2

Orientation

Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts

Objectif 2.2

Diminuer l'impact environnemental des plantations de la Ville

Actions

- Améliorer le ratio vivaces/annuelles dans les plantations de la ville
- Prioriser la plantation d'espèces végétales nécessitant peu d'eau et peu d'entretien
- Augmenter la quantité de plantes produisant des denrées alimentaires et créer un partenariat avec un organisme en sécurité alimentaire
- Étudier la possibilité d'implanter des bassins de rétention d'eau et réaliser un projet pilote

21	22	23	24	25
	✘	→	→	→
		✘	→	→
				✘
		✘	→	✓

Objectif 2.3

Réduire la chaleur urbaine

Actions

- Aménager des toits verts et/ou blancs sur les édifices municipaux à toit plat lors de travaux de réfection
- Adopter des dispositions réglementaires concernant les toits blancs ou verts pour le résidentiel, le commercial et l'industriel
- Introduire le pavé-béton blanc pour les stationnements résidentiels
- Créer des stationnements écologiques lors de nouvelles constructions ou travaux de réfection des espaces municipaux

21	22	23	24	25
	✘	→	→	→
		✘		
			✘	→
				✘





3

Orientation

Pratiquer une gestion responsable des ressources

Objectif 3.1

Favoriser la gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV-E



Actions

- Se doter d'une politique d'approvisionnement écoresponsable selon l'orientation du gouvernement provincial
- Se doter d'une politique sur les événements écoresponsables
- Se doter d'une politique de GMR pour l'émission des permis
- Accompagner les chefs de division et les départements dans l'apprentissage des notions et la mise en œuvre des pratiques écoresponsables
- Faire une campagne d'information et de sensibilisation sur le principe des 3RV-E pour les résidents
- Informer et sensibiliser les résidents aux meilleures pratiques concernant les résidus de jardins
- Adopter un règlement pour bannir les plastiques à usages uniques selon l'orientation de la ville de Montréal
- Étudier la possibilité d'interdire la distribution de Publisac dans la ville
- Continuer d'étendre la collecte des matières organiques pour les 8 logements et plus, dans les parcs et espaces verts et dans les bâtiments municipaux
- Informer, sensibiliser et accompagner les ICI à une saine gestion des matières résiduelles
- Faire un projet pilote pour la collecte des matières organiques dans un ICI

21	22	23	24	25
		×		
			×	
	×			
	×	→	→	→
	×	→	→	→
	×	→	→	→
		×		
			×	
×	→	→	→	→
		×	→	→
		×	✓	



Objectif 3.3

Optimiser la gestion de l'eau

Objectif 3.2

Optimiser les diverses collectes



3

Orientation

Pratiquer une gestion responsable des ressources

Actions

- Adopter un règlement interdisant l'usage des bacs de recyclage, de résidus verts et de compost fournis par la Ville à des fins de contenant d'ordures ménagères"
- Informer et sensibiliser les résidents à l'importance et l'impact du tri des rebuts ménagers
- Faire l'étude comparative entre la tarification de collecte et la réduction de la fréquence des collectes déchets ménagers et déchets volumineux
- Réduire le tonnage des déchets ménagers de 7% pour l'ensemble du territoire de VMR d'ici 2025"

Actions

- Optimiser la consommation d'eau dans les bâtiments municipaux en favorisant les appareils à faible débit lors de la réfection ou la construction d'édifices
- Mettre en place un projet pilote de récupération des eaux de pluie des bâtiments municipaux pour l'arrosage des plantes et plates-bandes
- Établir un plan d'action pour la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.
- Revoir la politique de l'eau afin d'ajuster la tarification en vigueur
- Étudier la possibilité de se doter d'un puits artésien pour l'arrosage des plantes municipales
- Actualiser la réglementation quant à la rétention des eaux pour limiter le rejet des eaux pluviales dans nos infrastructures

	21	22	23	24	25
		✘			
	✘	→	→	→	→
			✘	✓	
	✘	→	→	✓	

	21	22	23	24	25
		✘	→	→	→
					✘
	✘				
			✘		
				✘	
		✘			



3

Orientation

Pratiquer une gestion responsable des ressources

Objectif 3.4

Améliorer la gestion des sols contaminés

Actions

- Continuer d'isoler les balayures de rue et les faire traiter dans un lieu adéquat
- Assurer la protection des terrains et des eaux de surface en intégrant une caractérisation des sols systématique lors de la réalisation de travaux municipaux

21	22	23	24	25
✘	→	→	→	→
✘	→	→	→	→





4

Objectif 4.1

Informier et sensibiliser les ICI aux programmes de certification environnementale existants

Objectif 4.2

Encourager le verdissement des milieux industriels et commerciaux

Orientation

Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les ICI

Actions

- Sensibiliser et accroître la visibilité des certifications possibles par publipostage et affichage sur le site web de la Ville
- Obtenir la certification « ICI on recycle + » pour la municipalité
- Introduire une mesure incitative pour les nouvelles constructions certifiées lors de la délivrance de permis

21	22	23	24	25
		✗ →		✓
			✗	✓
			✗	



Actions

- Modifier le règlement de zonage pour spécifier le ratio minimal d'arbres à planter lors de projets de construction et de rénovation "
- Inciter les grands propriétaires terriens à planter des arbres sur leur domaine privé
- Sensibiliser les grands propriétaires au sujet des stationnements écologiques

21	22	23	24	25
			✗	
		✗		
		✗		

5

Orientation

Améliorer les moyens de communication avec les citoyens

Objectif 5.1

Bonifier les plateformes d'échanges



Actions

- Mettre en place une infolettre mensuelle sur les projets environnementaux à la Ville
- Informer, sensibiliser et encourager les résidents de la Ville à faire des choix écologiques lors de la rénovation de leur propriété

21	22	23	24	25
✘	→	→	→	→
✘	→	→	→	





6

Orientation

Assurer l'accès à des quartiers durables à l'échelle humaine et en santé

Objectif 6.1

Encourager les saines habitudes de vie

Actions

- Faire la promotion du circuit d'entraînement situé à la piste multifonctionnelle
- Faire la promotion des activités offertes au Centre Sportif
- Faire la promotion d'une vie saine et active
- Réactiver le marché public en plein air
- Offrir de la nourriture saine dans les cantines des bâtiments municipaux

	21	22	23	24	25
		✘	→	→	→
				✘	
		✘	→	→	→
		✘	→	→	→
	✘				

Objectif 6.2

Favoriser le développement de la culture

Actions

- Bonifier l'offre culturelle de proximité
- Mettre à jour la politique culturelle adoptée 2017

	21	22	23	24	25
				✘	
	✘				

Objectif 6.3

Unifier la population

Action

- Faire la promotion du Comité municipalité amie des aînés (MADA)

	21	22	23	24	25
	✘	→	→	→	→

	21	22	23	24	25
Total des actions prises ✘	12	23	16	15	4
Actions en continu des années précédentes →		10	24	32	23
Actions en continu complétées ✓			1	2	9